

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'Etudes

A.Gt 02-09-2005

M.B. 29-11-2005

Modifications :

A.Gt 10-03-06 (M.B. 24-04-06)
 A.Gt 29-01-07 (M.B. 28-02-07)
 A.Gt 01-09-07 (M.B. 17-09-07)
 A.Gt 06-03-08 (M.B. 08-04-08)
 A.Gt 07-07-08 (M.B. 28-08-08)
 A.Gt 09-10-08 (M.B. 05-12-08)
 A.Gt 02-06-09 (M.B. 08-10-09)
 A.Gt 02-10-09 (M.B. 28-10-09)

A.Gt 06-07-06 (M.B. 16-08-06)
 A.Gt 21-05-07 (M.B. 27-07-07)
 A.Gt 17-10-07 (M.B. 08-11-07)
 A.Gt 11-04-08 (M.B. 29-05-08)
 A.Gt 04-08-08 (M.B. 25-09-08)
 A.Gt 10-02-09 (M.B. 31-03-09)
 A.Gt 24-06-09 (M.B. 24-09-09)
 A.Gt 15-03-10 (M.B. 27-04-10)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 21, 22 et 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 juin 2000, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'Etudes, tel que modifié les 29 novembre 2001, 13 mars 2003 et 17 mars 2004;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'Etudes;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Arrête :

*modifié par A.Gt 10-03-2006 ; A.Gt 06-07-2006 ; A.Gt 29-01-2006 ; A.Gt 21-05-2007 ;
 A.Gt 01-09-2007 ; A.Gt 17-10-2007 ; A.Gt 11-04-2008 ; A.Gt 07-07-2008 ;
 A.Gt 04-08-2008 ; A.Gt 09-10-2008 ; A.Gt 10-02-2009 ; A.Gt 02-06-2009 ;
 A.Gt 24-06-2009 ; A.Gt 02-10-2009 ; A.Gt 15-03-2010*

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'Etudes :

A. Membres effectifs

1° Quatre membres effectifs représentant l'enseignement officiel :

- Mme Cécile DEBROUX, Directrice de catégorie Pédagogique de la Haute Ecole «Charlemagne» de la Communauté française;

- M. Michel POULEUR, Administrateur général a.i. de l'ETNIC;

- M. René DUMORTIER, Directeur général régional de l'Enseignement de la Province de Hainaut, représentant le C.P.E.O.N.S.;

- Mme Julia DUCHESNE, Inspectrice a.i. de l'Enseignement de la Province de Liège, représentant le C.P.E.O.N.S.

2° a) Trois membres effectifs représentant l'enseignement libre confessionnel :

- M. Michel TAVERNE, U.C.L., représentant le Se.G.E.C.;

- M. Jacques HUMBLET, représentant le Se.G.E.C.;

- Mme Renée BROCAL, directrice de Catégorie Sociale à la Haute Ecole libre mosane, représentant le Se.G.E.C.

b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel :



- M. Jean PUISSANT, U.L.B., représentant la F.E.L.S.I.

3° Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- Mme Gisella DA SILVA ALMEIDA, représentant la F.A.P.E.O.;
- N.

4° Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- M. Ionnis AVRAMIDIS, représentant l'U.F.A.P.E.C.;
- M. Jean-Luc VAN KEMPEN, représentant l'U.F.A.P.E.C.

5° Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- Mlle Sophie REINKIN, représentant la F.E.F.;
- M. Philippe BONNEELS, représentant l'UN.E.CO.F.

6° Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- M. Philippe SANTINI, représentant la F.E.F.;
- Mlle Yamina EL-JARMOUNI, représentant l'UN.E.CO.F.

7° Deux membres effectifs représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- M. Jean BEULEN, représentant la C.G.S.P.;
- Mme Fabienne TINANT, représentant la C.S.C.

8° Deux membres effectifs représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- M. Thierry DEVILLEZ, Directeur du Département Emploi/Formation de l'U.W.E.;
- N.

B. Membres suppléants

1° Quatre membres suppléants représentant l'enseignement officiel :

- Mme Bernadette PHILIPPART de FOY, Préfète des études de l'Athénée royal de la Communauté française à Marchin;
- M. Dany VINCE, Administrateur de l'Université de Mons-Hainaut;
- M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué, représentant le C.P.E.O.N.S.;
- M. Guy NELIS, Chargé de mission, représentant le C.P.E.O.N.S.

2° a) Trois membres suppléants représentant l'enseignement libre confessionnel :

- Mme Vinciane DE KEYSER, représentant le Se.G.E.C.;
- M. Danny BILLE, représentant le Se.G.E.C.;
- M. Philippe VALENTIN, Haute Ecole «Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFESC», représentant le Se.G.E.C.;

b) Un membre suppléant représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- M. Michel BETTENS, Secrétaire général, représentant la F.E.L.S.I.

3° Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire



officiel :

- Mme Marie-Christine LINARD, représentant la F.A.P.E.O.
- N.

4° Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- M. Claude DYON, représentant l'U.F.A.P.E.C;

5° Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- M. Gérard RENIER, représentant la F.E.F.;
- M. Michaël HOLZEMAN, représentant l'UN.E.CO.F.

6° Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- M. Thomas LESSUISSE, représentant la F.E.F.;
- Mlle Valérie POLSENAERÉ, représentant l'UN.E.CO.F.

7° Deux membres suppléants représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- M. Michel VAESSEN, représentant le S.L.F.P.;
- Mme Claire DELOBEL, représentant la C.S.C.

8° Deux membres suppléants représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Mlle Ingrid SOBANTKA, Conseillère au Département Emploi/Formation de l'U.W.E.;
- N.

modifié par A.Gt 17-10-2007

Article 2. - M. Michel TAVERNE, membre effectif du Conseil, est nommé Président;

Mme Julia DUCHESNE et Mme Cécile DEBROUX, membres effectives du Conseil, sont nommées Vice-Présidentes.

Article 3. - Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 juin 2000, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'Etudes, est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté prend ses effets le 1^{er} août 2005.

Article 6. - Le Ministre du Gouvernement de la Communauté française, qui a les Allocations et les Prêts d'Etudes dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 septembre 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,
Mme M.-D. SIMONET

